



Chèque d'acompte pour "bloquer" un appartement

Par **titi47**, le **03/08/2015** à **20:19**

Bonjour,

Ma fille ainée a visité un appartement dans le Val de Marne pour sa soeur cadette résidant en province. La propriétaire a demandé une chèque de 500 euros pour "bloquer " l'appartement en attendant que la visite puisse se faire par future locataire trois jours plus tard. Si l'affaire ne se conclut pas, la propriétaire est-elle en droit de garder le chèque en guise de dédommagement ou doit-elle le restituer?

Aucun document n'a été signé lors de la remise du chèque.

merci de votre réponse

Par **DSCH**, le **04/08/2015** à **09:06**

Un tel chèque de réservation est déjà totalement illégal. S'il était encaissé, il y aurait de quoi porter plainte, et la propriétaire risque gros.